

OK

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

MISSION DE PROMOTION DES  
MATÉRIAUX LOCAUX

B.P. 2396 YAOUNDE - CAMEROUN, Tél : (237) 091 14 25 52 , Fax : (237) 222 22 37 20, E-mail : mipromalosecretaria@gmail.com,  
Site web : www.mipromalo.cm



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC  
RESEARCH AND INNOVATION

LOCAL MATERIALS PROMOTION  
AUTHORITY

**DECISION N°014/D/MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM/21**  
**PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION**  
**DU DAO N°009/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM DU 05 Mai 2021 POUR**  
**L'ACQUISITION DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE LAM ET LMA**  
**(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MIPROMALO**

- Vu la constitution ;
- Vu la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;
- Vu la Loi N° 2018/ 012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'état et des autres entités publiques ;
- Vu la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020, portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021
- Vu le décret N°90/1353 du 18 septembre 1990 portant création de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux, modifié et complété par le décret N° 2018/594 du 17 octobre 2018 portant réorganisation de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux;
- Vu le décret N°2010/025 du 28 janvier 2010 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux ;
- Vu le décret N°2017/387 du 20 juillet 2017 portant nomination du Directeur de la Mission de Promotion des Matériaux locaux;
- Vu le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu le décret N° 2019/320 du 19 Juin 2019 précisant les modalités d'application de certaines dispositions des lois N°2017/010 et 2017.011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics et des entreprises publiques ;
- Vu la circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2021 ;
- Vu le DAO NO009/AONO/MIPROMALO/DG/CIPM/DAG/SDBC/SM du 05/05/2021 pour l'acquisition des équipements de laboratoire LAM et LMA (en procédure d'urgence)
- Vu le rapport de la Sous-Commission Interne de Passation des Marchés (SCIPM) de la MIPROMALO ;
- Vu la nécessité de service,

**DECIDE**

**Article 1: L'ENTREPRISE ECKOLAB WEST AFRICA SARL; B.P 3161 DOUALA; N°RC : RC/DLA/2018/B/1894; N° Contribuable: M 051812706608Z; TEL: 676 047 372; a été retenu pour l'exécution de la lettre commande dont les références sont les suivantes:**

N°	PRESTATION	MONTANT TTC (F.CFA)	DELAIS
1	ACQUISITION DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE LAM ET LMA	18 955 781	03 mois

**Article 2: Le promoteur dudit établissement, est invité à se présenter à la MIPROMALO pour l'établissement de la lettre commande correspondante.**

**Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-**

Fait à Yaoundé, le 29 Juin 2021

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**Ampliations:**

- MIPROMALO/DG/DAG/SDBC/SM
- MINMAP
- ARMP
- INTERESSE
- SCIPM

• Archives / chrono  
• Dossier n° 306

*(Handwritten signature and stamp of the Director General)*